



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du LUNDI 4 FEVRIER 2019

N°2019-09

L'an deux mille dix neuf et le lundi 4 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 29/01/2019

**Date d'Affichage** : 29/01/2019

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST, M. Loïc CHATILLON, M. Francis CHEDOZEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

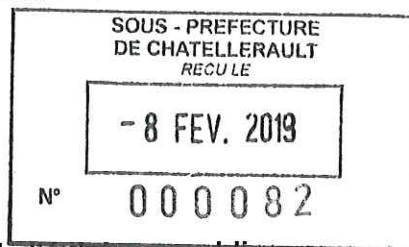
Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,  
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,  
M. Yoane MARTINIÈRE donne pouvoir à M. Alexandre FRESNEAU.

**SECRÉTAIRE** : M. Alexandre FRESNEAU,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 4 pouvoirs



**Objet de la délibération 2019-09/ Travaux d'enfouissement de l'éclairage public**

Monsieur le Maire explique la proposition de SOREGIES concernant des travaux sur l'éclairage public lié au renforcement, par l'enfouissement, des réseaux Basse Tension et la pose de 6 candélabres de 7 mètres, route de Coussay-Les-Bois.

Le montant des travaux s'élève à 11 401.67 €. La commune bénéficie d'une subvention du Syndicat Energies Vienne de 5 935.31 €, soit un coût total à supporter pour la commune de 5 466.36 €.

Les travaux pourraient commencer en mars 2019.

**APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'engager les travaux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer le devis des travaux pour les montants énoncés ci-dessus et toutes les pièces y afférentes.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 6 février 2019

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le :  
Et publication ou notification le :



Le Maire,

Géry WIBAUX